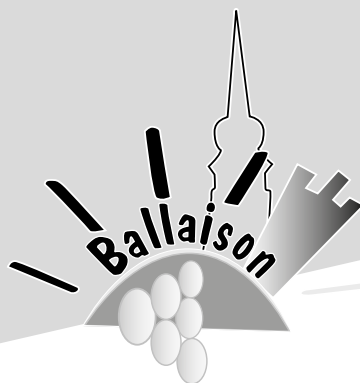


COMMUNE DE BALLAISON

INFOS BALLAISON N° 23

MAI 2021



Séance du Conseil Municipal du mardi 4 mai 2021

Ouverture de la séance à 20 heures.

Monsieur le Maire procède à l'appel des membres du conseil municipal.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation : le 29 avril 2021.

PRÉSENT(E)S :

M. SONGEON Christophe, Mme NEYROUD Michèle,
M. MEYNET Jacques, Mme VULLIEZ Madeleine,
M. COCHARD Fabien, M. TRAIN Raymond, Mme RAPIN Christiane,
M. THEVENOT Gérald, M. CARTILLIER Antoine,
Mme BERTHOLON Stéphanie, Mme LOUBET Chantal,
Mme ROSSET Sandra, M. UGO Alexandre,
Mme GREGOIRE Corinne et M. LAGALISSE Clément.

A été élu(e) secrétaire : Mme BERTHOLON Stéphanie.

Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 30 mars 2021 adopté à l'unanimité.

FINANCES

Délibération 1-04/05/2021 : FINANCES

Groupama Rhône-Alpes-Auvergne : règlement suite au vol de la benne amovible aux Services Techniques.

Il est proposé au Conseil municipal de délibérer afin d'accepter le règlement suite au vol de la benne amovible aux Services Techniques versé par Groupama, assureur de la Commune, pour un montant de 5.040 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCEPTE le règlement pour un montant de 5.040 €.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Information : Modalités d'organisation des élections régionales et départementales les 20 et 27 juin 2021.

Le décret portant convocation des électeurs pour les élections départementales, les élections régionales et les élections pour le renouvellement des assemblées de Corse, de Guyane et de Martinique(nouvelle fenêtre) est publié au Journal officiel du 22 avril 2021. En application de la loi du 22 février 2021, ces élections initialement prévues en mars sont reportées aux 20 et 27 juin 2021 en raison de la crise sanitaire.

Il convient d'organiser les bureaux de vote pour chaque élection à la Salle des Fêtes.

Information : Participation 2021/2022 pour l'école de Musique, Théâtre et Danse de Bons-en-Chablais : échange avec la mairie de Bons-en-Chablais.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a sollicité son homologue de Bons-en-Chablais afin d'organiser une réunion de travail dans les meilleurs délais dans le but de reconsidérer la participation de la Commune de Ballaison pour l'école de Musique, Théâtre et Danse de Bons-en-Chablais.

Information : Modification de l'année de recensement de la commune de Ballaison.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'INSEE décale le prochain recensement de la population à Ballaison initialement prévu en 2022 en 2023.

AFFAIRES SCOLAIRES, PÉRISCOLAIRES ET CADRE DE VIE

Délibération 2-04/05/2021 :

AFFAIRES SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES

Avenant à la convention relative à la mise en place d'un Projet Educatif Territorial (PEDT).

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante que Le Plan "Mercredi" de la collectivité de Ballaison dans le cadre de la convention relative à la mise en place d'un Projet Educatif Territorial (PEDT) est prolongé à compter du 1^{er} septembre 2021 jusqu'au 31 décembre 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- PREND ACTE de l'avenant à la convention relative à la mise en place d'un Projet Educatif Territorial (PEDT) comme indiqué ci-dessus.

Information sur les subventions versées par la Caisse d'Allocations Familiales de Haute-Savoie pour l'activité périscolaire.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du versement des subventions CAF pour des montants de 3.967,51 € et 1.235,99 € concernant les prestations de services ALSH 2020.

Délibération 3-04/05/2021 :

AFFAIRES SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES

Accueils péri et extrascolaires, projet pédagogique 2021/2022

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de valider le projet pédagogique pour les accueils péri et extrascolaires pour l'année scolaire 2021/2022.

Le projet pédagogique présenté à l'Assemblée est annexé à la délibération et consultable sur le site internet de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VALIDE le projet pédagogique pour les accueils péri et extrascolaires pour l'année scolaire 2021/2022.

Délibération 4-04/05/2021 :

AFFAIRES SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES

Règlement intérieur scolaire, accueil péri et extrascolaire 2021/2022.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de valider le règlement intérieur scolaire, accueil péri et extrascolaire pour l'année scolaire 2021/2022.

Le règlement intérieur scolaire, accueil péri et extrascolaire présenté à l'Assemblée est annexé à la délibération. Le projet pédagogique est consultable sur le site internet de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VALIDE le règlement intérieur scolaire, accueil périscolaire et extrascolaire pour l'année scolaire 2021/2022.

Délibération 5-04/05/2021 :
AFFAIRES SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES
Tarif des services municipaux de la Périsc'cool
pour l'année scolaire 2021/2022.

Pour l'année scolaire 2021/2022, voici les nouvelles propositions sur lesquelles le Conseil Municipal est amené à délibérer à savoir :

- Pas d'augmentation des tarifs relatifs au Quotient Familial et aux enfants du personnel communal.
- Légère augmentation pour le personnel communal et les enseignants (prix coûtant).

TARIFS QF 2021-2022

Tranches QF	Accueil du matin / jour	Rest. scolaire repas	Rest. scolaire jour / PAI	Accueil du soir / heure (goûter compris)	ALSH et mercredi matin (repas)	ALSH et mercredi journée (repas + goûter)	ALSH et mercredi après-midi (goûter)
QF A: - 400 €	3,60 €	5,10 €	1,50 €	3,60 €	13,00 €	15,00 €	8,00 €
QF B: entre 401 € et 900 €	3,80 €	5,40 €		3,80 €	15,00 €	18,00 €	10,00 €
QF C: entre 901 € et 1.151 €	4,00 €	5,70 €		4,00 €	19,00 €	22,00 €	12,00 €
QF D: + 1.151 €	4,20 €	6,00 €		4,20 €	21,00 €	24,00 €	14,00 €
QF E: Communes extérieures	4,45 €	6,30 €		4,45 €	23,00 €	26,00 €	16,00 €
Présences majorées	4,70 €	7,00 €	2,00 €	4,70 €			
Sans inscription	9,00 €	12,00 €	3,00 €	9,00 €			

Proposition tarifs pour les enfants du personnel communal accueillis à la Périsc'cool 2021-2022

Tranches QF	Accueil du matin / jour	Rest. scolaire repas	Accueil du soir / heure (goûter compris)	ALSH et mercredi matin (repas)	ALSH et merc. journée (repas + goûter)	ALSH et merc. après-midi (goûter)
Tarifs	3,90 €	5,55 €	3,90 €	15,00 €	18,00 €	10,00 €

Proposition tarif pour le personnel communal et enseignants 2021-2022

Tranches QF	Restaurant scolaire Période scolaire	Restaurant scolaire Vacances scolaires
Tarifs	4,30 €	4,50 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- FIXE la tarification des services municipaux de la Périsc'cool pour l'année scolaire 2020/2021 telle que proposée dans les tableaux ci-dessus.

AFFAIRES JURIDIQUES

Information : Infractions au règlement du POS de Ballaison - Zone D - Terrain lieu-dit :

"Bois Thiébault", parcelle cadastrée Section D, n° 79 : échange de courrier avec le Préfet de Haute-Savoie.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante de l'envoi d'un courrier au Préfet de Haute-Savoie suite à l'interpellation de résidents aux Arales concernant les Infractions au règlement du POS de Ballaison - Zone D - Terrain lieu-dit: "Bois Thiébault", parcelle cadastrée Section D, n° 79.

Il rappelle également l'historique de cette affaire, consultable en Mairie par tous les habitants.

BÂTIMENTS COMMUNAUX ET PATRIMOINE COMMUNAL

Information : construction du groupe scolaire et ses annexes : point sur l'état d'avancement du dossier.

Le groupe scolaire de Ballaison occupe aujourd'hui deux écoles et comprend 2 classes maternelles et 4 élémentaires. La volonté de la municipalité est de réutiliser le bâtiment périscolaire et de construire un nouveau groupe scolaire intégrant un restaurant scolaire.

Le site retenu est un terrain communal de 10.000 m² en face de l'actuelle élémentaire et du cimetière. Afin de mieux cerner leurs attentes, les élus ont visité les groupes scolaires d'Anthy, Perrignier et Brenthonne.

Dans le cadre de sa mission d'accompagnement, formalisée par une convention, le CAUE précisera les besoins de la commune, définira le programme de l'opération et évaluera les conditions de la réalisation du projet sur le site. Ultérieurement, il pourra accompagner la commune dans l'organisation d'une consultation de maîtrise d'œuvre.

Information : location de l'appartement T4 sis 3, route du Lac.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que l'appartement T4 sis 3, route du Lac sera loué à compter du 15 mai 2021. Un bail d'habitation a été signé pour une durée de trois ans.

Délibération 8-04/05/2021 :

BÂTIMENTS COMMUNAUX ET PATRIMOINE COMMUNAL

Engagement de la Commune de Ballaison à changer ou à faire changer la destination d'un terrain dans le respect d'un plan local d'urbanisme ou d'un document d'urbanisme en tenant lieu, s'il en existe, au cours des trois années qui suivent une résiliation d'un bail rural.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante l'acquisition de la parcelle cadastrée Section E n°417 au lieu-dit le Pré Bellet à Ballaison d'une contenance d'un hectare afin de construire le futur groupe scolaire.

A cet effet il y a lieu de procéder au titre de l'article L.411-32 du Code Rural et de la Pêche Maritime à l'éviction et l'indemnisation de Monsieur Laurent PERREARD qui loue ladite parcelle pour un usage agricole aux termes d'un bail verbal.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- EMET un AVIS FAVORABLE à la proposition de M. le Maire sur le fait de changer ou de faire changer la destination de la parcelle concernée dans le respect du plan local d'urbanisme intercommunal au cours des trois années qui suivent la résiliation du bail rural,
- AUTORISE M. le Maire à signer tout document concernant l'objet de la présente délibération.

VOIRIE ET RÉSEAUX

Délibération 6-04/05/2021 : VOIRIE ET RÉSEAUX
Règlement de voirie de la commune de Ballaison.

Monsieur le Maire rappelle que le règlement de voirie communale est établi, selon l'article R141-14 du code de la voirie routière, par le conseil municipal. À défaut de règlement de voirie, le conseil municipal est censé statuer dans chaque cas (art. R141-15 du code).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le règlement de voirie communal tel que présenté,
- INFORME que ce règlement est consultable en Mairie et sur le site internet de la commune.

Information sur le dossier de la demande de mesures des ondes électromagnétiques - Antenne-relais Free à Boisy.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil des résultats concernant la demande de mesures des ondes électromagnétiques :

Fiche de mesure N° 163738 - Synthèse

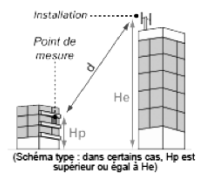
Mesure réalisée le 22/04/2021 à 09:27
Par le laboratoire EXEM
Localisation du point de mesure Chemin de la Pierre À Martin, 74140, BALLAISON

Réf. dossier MCR 137309
Réf. rapport laboratoire R_SO10837_9_1

Environnement Rue / Route / Parking
Mesure effectuée A l'extérieur

Positionnement des installations visibles du point de mesure

Hp (hauteur du point de mesure) : 1.50 m



Installations visibles du point de mesure	He (hauteur de l'installation)	d (distance point de mesure/installation)
Radiotéléphonie	27.6 m	137 m

Conclusion du rapport de mesure

Le rapport de mesure conclut au respect des valeurs limites d'exposition fixées par le décret du 3 mai 2002.

Résultat de l'évaluation globale de l'exposition (cas A du protocole)

Le niveau global d'exposition est le résultat de la mesure des champs électromagnétiques émis globalement par l'ensemble des installations environnant le point de mesure, visibles ou non, qui sont en fonctionnement au moment de la mesure.

Niveau global d'exposition : 0.62 V/m

Rappel : la valeur limite la plus faible fixée par le décret du 3 mai 2002 est 28 V/m.

En l'absence de demande complémentaire, et compte tenu de la valeur du niveau global d'exposition, aucune autre mesure n'a été effectuée.

Information : demande d'autorisation d'occupation de voirie communale pour un commerce ambulancier d'épicerie, d'alimentation et de produits frais.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil d'une demande d'autorisation d'occupation de voirie communale pour un commerce ambulancier d'épicerie, d'alimentation et de produits frais. Celui-ci passerait à différents lieux dans le village les lundi, mardi et mercredi matin. Un accord de principe a été donné.

URBANISME ET CADRE DE VIE

1 - NOUVELLES DEMANDES D'URBANISME DÉPOSÉES DEPUIS LA DERNIÈRE RÉUNION

Certificats d'urbanisme (b) opérationnels :

- Dépôt le 29/03/2021 : CU 074 025 21 B0020 : M. BOULENS Bertrand, lieu-dit : "Ballaison", zone A. Le projet est de réhabiliter ce hangar agricole pour en faire une maison d'habitation. La Chambre d'agriculture a émis un avis défavorable le 16/03/2021. Arrêté en cours d'instruction par Thonon Agglomération. Délai de réponse : avant le 29/05/2021.

Déclarations préalables :

- Dépôt le 08/03/2021 : DP 074 025 21 B0014 : M. DESARNAULDS Gustave, zone Ud du PLUi. Installation de 9 panneaux photovoltaïques en intégration à la toiture. Arrêté sans opposition émis le 16/04/2021.
- Dépôt le 25/03/2021 : DP 074 025 21 B0015 : Mme ROSSE Nathalie, zone Ud du PLUi. Création d'une fenêtre. Demande de pièces complémentaires du 8/04/2021.
- Dépôt le 01/04/2021 : DP 074 025 21 B0016 : M. LEONARDUZZI Romain, lieu-dit : "Nédent", zone Ud du PLUi. Installation d'une pompe à chaleur en façade Nord. Arrêté sans opposition émis le 16/04/2021.
- Dépôt le 06/04/2021 : DP 074 025 21 B0017 : M. OTMANI Malik, lieu-dit : "Les Martelet", copropriété "Les Charmottes", zone A du PLUi. Réalisation d'un escalier extérieur pour accéder au jardin. Arrêté sans opposition émis le 27/04/2021.
- Dépôt le 09/04/2021 : DP 074 025 21 B0018 : M. GAILLARD Vincent, zone Ud du PLUi. Réalisation d'une clôture mitoyenne. Arrêté sans opposition émis le 27/04/2021.
- Dépôt le 13/04/2021 : DP 074 025 21 B0019 : M. LAYAT Christian, lieu-dit : "Nédent", zone A du PLUi. Réalisation d'une pergola à lames orientables en aluminium thermolaqué rouge vin (RAL 3005). Arrêté sans opposition émis le 27/04/2021.
- Dépôt le 15/04/2021 : DP 074 025 21 B0020 : Mme CHAVANNE Sandrine, lieu-dit "Les Grands Champs", zone Ap du PLUi. Réalisation d'une clôture. Demande de pièces complémentaires émise le 4/05/2021.
- Dépôt le 20/04/2021 : DP 074 025 21 B0021 : Mme FROSSARD Simone, lieu-dit : "Les Patèzes", zone Uh du PLUi. Rénovation des 4 façades de l'habitation (RAL 9001) et des 3 balcons (RAL 1034).
- Dépôt le 22/04/2021 : DP 074 025 21 B0022 : M. AUDIFAX Patrick,

- lieu-dit : "Les Moules", zone Ud du PLUi. Pose d'une piscine hors sol en acier. Demande de pièces complémentaires émise le 04/05/2021.
- Dépôt le 22/04/2021 : DP 074025 21 B0023 : M. SOUDAN-COEN Michel, lieu-dit : "Les Patèzes", zone Uh du PLUi. Ravalement de façades et modification d'ouvertures. Demande de pièces complémentaires émise le 04/05/2021.
- Dépôt le 22/04/2021 : DP 074 025 21 B0024 : Mme WEBER Irène, lieu-dit : "Les Maly", zone Ud du PLUi. Pose d'une pompe à chaleur (en régularisation). Arrêté à émettre avant le 22/05/2021.

2 - SUIVI DES DOSSIERS D'URBANISME COMMISSIONS PRÉCÉDENTES :

Certificats d'urbanisme opérationnels :

- Dépôt le 12/03/2021 : CU 074 025 21 B0016 : Maître MOYNE-PICARD Lise, notaire à Annemasse (74100), pour les conjoints SUNER, 40, chemin Pruffy, lieu-dit : "Les Pesses", zone Ap du PLUi. Pas d'aléa naturel. Vente. Arrêté émis le 02/04/2021.
- Dépôt le 15/03/2021 : CU 074 025 21 B0017 : Maître DEGERINE-GRILLAT Marie-Laure, notaire à Bons-en-Chablais (74890), pour M. BESSON Alois, lieu-dit : "Champs Fontaine", zone A. Situé en secteur d'aléa faible, risque : glissements de terrain, fluage, sur la carte des aléas naturels de la commune de Ballaison. Vente. Arrêté émis le 09/04/2021.
- Dépôt le 23/03/2021 : CU 074 025 21 B0018 : Maître LE GUILLOU Anne-Sophie, notaire à Douvaine (74140), pour M. BRESLEY Marc, lieu-dit : "Paradis", parcelle D 646 située en partie en zone. Dans sa partie Nord Est, située en zone N. Parcelle D 647 située en totalité en zone N. Vente. Arrêté émis le 12/04/2021

Déclarations préalables :

- Dépôt le 04/03/2021 : DP 074 025 21 B0009 : M. LE MOEL Michel, zone Ud du PLUi. Pompe à chaleur - Régularisation. Demande de pièces complémentaires émise le 09/03/2021. Arrêté sans opposition émis le 27/04/2021.
- Dépôt le 04/03/2021 : DP 074 025 21 B0010 : M. LEONARDUZZI Romain, zone Ud du PLUi. Modification couleur des ferronneries (blanc), pose de volets roulants, modification aspect des murs adjacents au portail existant. Demande de pièces complémentaires émise le 09/03/2021.
- Dépôt le 19/03/2021 : DP 074 025 21 B0012 : M. LEMERLE Christophe, zone Ud du PLUi. Enrochement, modification de l'escalier extérieur, terrassement, création d'une porte-fenêtre, grille de récupération des EP. Arrêté émis le 27/04/2021.
- Dépôt le 25/03/2021 : DP 074 025 21 B0013 : M. COUTOU Philippe, lotissement le Pré d'Antoinette, lot n°2. Réalisation d'une clôture. Arrêté sans opposition émis le 16/04/2021.

Permis de construire :

- Dépôt le 09/11/2020 : PC 074 025 20 B0012 : M. SIMARD Jean-Marc, 710, chemin de la Tuilière, lieu-dit : "La Tuilière", zone Ud. Création d'un studio de 36 m², par suppression de la porte d'entrée d'un garage et remplacement par une porte-fenêtre. Décision de rejet tacite de la demande le 09/04/2021, le pétitionnaire n'ayant pas répondu dans les délais. Courrier de demande d'abrogation du pétitionnaire reçu le 25/03/2021.
- Dépôt le 16/02/2021 : PC 074 025 21 B0001 : M. ROTTHIER Stéphane, lieu-dit : "Decourt", zone N : projet de reconstruction d'un chalet à l'identique après sinistre (incendie). Dossier en cours d'instruction par Thonon Agglomération. Demande de pièces complémentaires émise le 5/03/2021. En attente de la réponse du pétitionnaire.
- Dépôt le 19/02/2021 : PC 074 025 21 B0002 : SAS IMMOTTECH, lieu-dit : "Gevret-Nord", zone Ud. Projet de construction de 2 maisons jumelées sur le lot A, de 745 m², surface de plancher : 207 m². Dossier en cours d'instruction par Thonon Agglomération. Demande de pièces complémentaires émise le 15/03/2021. En attente de réponse du pétitionnaire.
- Dépôt le 19/02/2021 : PC 074 025 21 B0003 : SAS IMMOTTECH, lieu-dit : "Gevret-Nord", zone Ud : zone urbaine à dominante habitat-espace résidentiel peu dense. Projet de construction de 2 maisons jumelées sur le lot B, de 744 m², surface de plancher : 207 m². Dossier en cours d'instruction par Thonon Agglomération. Demande de pièces complémentaires émise le 15/03/2021. En attente de réponse du pétitionnaire.

Information : problématique des coupes de bois effectuées par l'Office National des Forêts à Chezaboïs.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a interpellé l'Office National des Forêts au sujet des coupes de bois effectuées à Chezaboïs.

Information : Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse : rapport d'activité 2020.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le rapport d'activité 2020 de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse est disponible sur le lien suivant : https://www.eaurmc.fr/jcms/pro_102702/fr/rapport-d-activite-2020-de-l-agence-de-l-eau

SÉCURITÉ

Information : mise en service du dispositif de vidéo-protection sur la commune de Ballaison.

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée de la mise en service de la vidéo protection sur la commune de Ballaison. 4 caméras sont opérationnelles Place du Pressoir.

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Information : décision sur la relance du Conseil Municipal des Jeunes.

Il est décidé la relance du Conseil Municipal des Jeunes dès la rentrée de septembre 2021.

RAPPORT DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Commission ENVIRONNEMENT

- Jardins partagés : visite des sites de Chens-sur-Léman et Excenevex. Deux concepts différents : l'un orienté vers une mutualisation de jardins, l'autre sur des jardins ouvriers avec attribution d'un lopin de terre. A noter qu'à Messery c'est une association qui gère le fonctionnement des jardins avec l'instauration d'un règlement.
- Aménagement de nichoirs dans le secteur du verger communal et du cimetière.
L'enjeu est de développer la pose de nichoirs dans tout le village. Sensibilisation de la population lors de la Fête de la Forêt par la LPO.
- La Nuit est Belle, le 21 mai. Annulation de l'animation locale en raisons des conditions sanitaires.

Commission INFORMATION ET COMMUNICATION

- Echo de la Colline en cours de conception. Les articles et photos sont à faire parvenir au plus tard pour le 15 juin par mail à : communication@ballaison.fr
- Article concernant le concours photos dans le Dauphiné Libéré.

Commission ANIMATION ET CULTURE

- Relance du concept des maisons fleuries dans le village avec instauration d'un règlement et passage d'un jury.
- Inauguration du Mémorial du 21 mai 1944 sur le parking de la Mairie le 21 mai 2021 à 11 h 00, en comité restreint.

INTERCOMMUNALITÉ

Délibération 7-04/05/2021 : INTERCOMMUNALITÉ Thonon-Agglomération - Demande d'adhésion de la commune de Publier à la communauté d'agglomération Thonon-Agglomération.

VOTE : 12 CONTRE - 3 ABSTENTIONS.

Le conseil Municipal est appelé à délibérer sur la demande d'adhésion de la commune de Publier à la Communauté d'Agglomération Thonon-Agglomération.

Monsieur le Maire fait la proposition d'un vote à bulletin secret afin que chaque membre puisse s'exprimer sereinement.

Celle-ci n'est pas retenue par les membres du Conseil.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,

- EMET un AVIS DÉFAVORABLE sur la demande d'adhésion de la commune de Publier à la communauté d'agglomération Thonon Agglomération acceptée par délibération du conseil communautaire du 06 avril 2021,
- INVITE M. le Maire à transmettre la présente délibération au Président de la communauté d'agglomération Thonon Agglomération et plus largement à prendre tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Information : Thonon-Agglomération

Politique sportive communautaire : présentation de Sport Léman.

SPORT LEMAN œuvre depuis maintenant 10 ans sur le territoire afin de former des éducateurs sportifs professionnels et ainsi participer au développement des structures sportives du département. Avec la crise sanitaire que nous subissons, il est malgré tout important de rester tourné vers l'avenir et de poursuivre la formation dans le milieu du sport. Pour faire face à cette crise, il est indispensable de mutualiser les efforts de chacun.

Information : Thonon-Agglomération

Présentation du SIG (Système d'Information Géographique).

Un Système d'Information Géographique est un système informatique permettant, à partir de diverses sources, de rassembler et d'organiser, de gérer, d'analyser et de combiner, d'élaborer et de présenter des informations localisées géographiquement, contribuant notamment à la gestion de l'espace. (Société française de photogrammétrie et télédétection, 1989).

Il permet de produire des plans, des cartes, et des analyses. Le domaine d'activité (la science) des SIG est la géomatique. Contraction de géographie et informatique, la géomatique est l'ensemble des techniques de traitement informatique et de diffusion des données géographiques (JO, 1994).

Information : Thonon-Agglomération

Présentation du Portail Usagers.

Le portail usagers centralise les e-démarches de l'agglomération :

- Signalement concernant les déchets
- Demandes d'interventions auprès des services
- Prise de rendez-vous auprès des services
- Dépôt de pré-inscription en crèche
- Enquêtes en ligne...

Et les accès aux outils métiers (GNAU, abonnés Eau, paiement en ligne, ...).

Une mutualisation des e-services à destination des communes est envisagée.

Date de la prochaine réunion du Conseil municipal : le 1^{er} juin 2021.

Clôture de la séance à 23 h 30.

*La secrétaire de séance
Mme BERTHOLON Stéphanie*

*Le Maire
Christophe SONGEON*

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES DES 20 ET 27 JUIN 2021

Afin de répondre aux contraintes sanitaires, le bureau de vote sera installé à la grande salle des fêtes.

Attention : présentation de la carte d'identité et port du masque OBLIGATOIRES. Prévoir un stylo de couleur noire.



CONTACTS

MAIRIE : 79, route des Fées - 74140 BALLAISON - Téléphone 04 50 94 18 71 - Fax 04 50 94 30 27 - E-mail : accueil@ballaison.fr

COMMISSION INFORMATION : communication@ballaison.fr

Site internet : <https://ballaison.fr> - **Facebook :** <https://www.facebook.com/Ballaison>